



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ILLE-ET-VILAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°35-2019-032

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2019

# Sommaire

## **Agence régionale de santé Bretagne /**

- 35-2019-04-01-002 - Arrêté réquisition personnels CHP Saint Grégoire - du 1er au 2 avril (8 pages) Page 3
- 35-2019-04-01-003 - Arrêté réquisition personnels CHP Saint Grégoire - du 2 au 3 avril (4 pages) Page 12
- 35-2019-04-01-001 - Arrêté réquisition personnels CHP Saint Grégoire - du 29 mars 18h au 1er avri 8h (2 pages) Page 17
- 35-2019-04-01-004 - Arrêté réquisition personnels CHP Saint Grégoire - du 3 au 4 avril (6 pages) Page 20

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de Loire) /**

- 35-2019-04-01-005 - CP Rennes - Délégation de signature gradés - sanctions disciplinaires (1 page) Page 27

## **Préfecture Ille-et-Vilaine / Cabinet**

- 35-2019-04-02-001 - Arrêté portant interdiction d'une manifestation sur la voie publique (3 pages) Page 29

## **Préfecture Ille-et-Vilaine / Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté**

- 35-2019-04-02-002 - AP 2 AVRIL 2019 YOKATTA (2 pages) Page 33

Agence régionale de santé Bretagne

35-2019-04-01-002

Arrêté réquisition personnels CHP Saint Grégoire - du 1er  
au 2 avril



PREFETE D'ILLE ET VILAINE

**ARRETE**

portant réquisition des personnels  
du Centre Hospitalier Privé Saint-Grégoire (35760 SAINT-GREGOIRE)  
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 de 7 heures 30 au 02 avril 2019 à 19 heures 30

-----  
**LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE,  
PREFETE DE L'ILLE- ET- VILAINE**

- VU** le code civil, notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1110-1, L. 6112-1 et L. 6112-3 ainsi que R. 6123-12.
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1, 4° ;
- VU** le décret du 27 juillet 2016 nommant Monsieur Denis OLAGNON, secrétaire général de la préfecture d'Ille et Vilaine ;
- VU** le décret du 30 octobre 2018 nommant Mme Michèle KIRRY, préfète d'Ille-et-Vilaine, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Denis OLAGNON, Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille et Vilaine;
- VU** le mouvement de grève du personnel qui affecte le fonctionnement de l'établissement et notamment la continuité des soins ;
- VU** le courriel en date du 25 mars 2019 de Monsieur Nicolas BIOULOU, directeur du Centre Hospitalier Privé Saint-Grégoire (commune de SAINT-GREGOIRE) de demande de réquisition motivée et faisant état des démarches entreprises vainement pour assurer la sécurité et la continuité des soins, notamment :
- Déprogrammation d'interventions chirurgicales réglées
  - Fermeture d'unités d'hospitalisation avec regroupement des patients dans certains services
- VU** la poursuite du mouvement de grève du personnel qui affecte le fonctionnement de l'établissement et notamment la continuité des soins ;
- VU** l'urgence ;
- CONSIDERANT** la situation persistante de tensions hospitalières importantes dans les établissements de l'agglomération rennaise ;
- CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cette situation :
- Une atteinte prévisible grave pour la santé et la sécurité des patients ;
  - Une impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en utilisant d'autres moyens ;
  - L'existence d'une situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** les effectifs nécessaires transmis par le directeur du Centre Hospitalier Privé de Saint-Grégoire ;

**Sur proposition** du directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** Monsieur le directeur du Centre Hospitalier Privé de Saint-Grégoire est responsable de l'organisation et de la continuité du fonctionnement de l'établissement et est requis afin de notifier le présent arrêté et son annexe, individuellement, à chacun des personnels concernés ;

**Article 2** Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 3** Le directeur de cabinet de la Préfecture d'Ille et Vilaine et la directrice de la délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement.

Fait à Rennes, le **29 MARS 2019**

La Préfète

~~Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général~~

Denis OLAGNON

## Tableau des personnes réquisitionnées

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 de 07 heures 30 au 1er avril 2019 à 19h30

UF	Equipe	Nom	Prénom	
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Asq-J	Guillomot	Ingrid	7h30 - 19h30
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Ide-J	Lemarchand	Anne	7h30 - 19h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Asq-J	Houis	Amelie	7h30 - 19h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Ide-J	Keromnes	Gaelle	7h30 - 19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Samson	Severine	7h30 - 19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Jamet	Amelie	7h30 - 19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Le Sech	Emilie	7h30 - 19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Chevalier	Maryline	7h30 - 19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Vivien	Samuel	7h30 - 19h30
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Lemarchand	Laurent	7h30 - 19h30
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Goudin	Vanessa	7h30 - 19h30
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Clemence	Dorothee	7h30 - 19h30
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Capitaine	Veronique	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Bloc Obstetrical-Ap-J	Garnier	Brigitte	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Guillemet	Aurelie	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	CHEREL	Maud	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Godin	Marion	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Jatteau	Heloise	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Pleau	Nelly	7h30 - 19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Metayer	Fabienne	7h30 - 19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Racineux	Aline	7h30 - 19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Gallou	Nicole	7h30 - 19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Mathieu	Anita	7h30 - 19h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Pitrel	Myriam	7h30 - 19h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	COCHET	Lucie	7h30 - 19h30
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Vaillant	Corinne	9h - 19h
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Jeuffrard	Pascaline	7h30 -17h30
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Besnard	Maryline	8h15 - 18h
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Le Cam	Myriam	9h - 19h
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Menard	Jessica	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Delahoutte	Morgane	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Riaux	Cecile	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Quinton	Julie	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Gandebœuf	Loriane	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Donnard	Coraline	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Asq-J	Tenoux	Marine	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Ide-J	Attal	Salome	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Gehan	Caroline	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Bouiniot	Charlene	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Lecorguille	Claire	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Auffray	Stephanie	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Goubet	Elodie	7h30 - 19h30

Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Chauvel	Emilie	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Guillet	Audrey	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Gorse	Jeremy	7h30 - 19h30
Médecins Salariés	Chp-Medecins Salaries-J	Prang	Guillaume	9h - 17h
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-J	Mauny	Eline	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-J	Loury	Anne	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-J	Avril	Marie	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-J	Duval	Margot	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-J	Bitaud	Marie	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-J	Guiho	Julie	7h30 - 19h30
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Griveau	Helene	9h - 19h15
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Dalbard Rabine	Laurie	12h45 - 20h45
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Meira	Alison	10h - 21h
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Asq-J	Debroize	Pauline	7h30 - 19h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-J	Eslan	Emilie	7h30 - 19h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-J	Sirof	Isabelle	7h30 - 19h30
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Morvan	Manuel	8h - 15h45
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Mace	Regine	11h - 18h45
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Asq-J	Fabisiak	Aurelie	7h30 -19h30
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Coquelin	Nicolas	10h - 20h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Orsini	Marine	7h30 - 19h30
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Lavier	Marion	10h - 20h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Coueffe	Amandine	7h30 - 19h30
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Babut	Sylvie	11h - 22h
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-J	Marolleau	Christele	7h30 - 19h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-J	Lemoine	Alexandra	7h30 - 19h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-J	Marty	Stephanie	7h30 - 19h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-J	Leduc	Melanie	7h30 - 19h30

## Tableau des personnes réquisitionnées

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 de 19 heures 30 au 02 avril 2019 à 07h30

UF	Equipe	Nom	Prénom	
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Asq-N	Lorand	Christine	19h30 - 7h30
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Ide-N	Puype	Mathilde	19h30 - 7h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Ide-N	Gueran	Benjamin	19h30 - 7h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Le Coq	Rachel	astreinte nuit
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Demetria	Guillaume	astreinte 19h30 - 23h
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Samson	Severine	astreinte nuit
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Pruval	Maxime	astreinte nuit
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Frin	Charlene	astreinte 19h30 - 23h
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Gaulay	Laurence	astreinte nuit
Bloc Obstétrical	Chp-Bloc Obstetrical-Ap-N	Bruneau	Marie Therese	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Bloc Obstetrical-Ap-N	Roisnel	Patricia	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Gaillard	Frederique	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	LAVAT	Matthieu	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	MARION	Audrey	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	PACOUKEYTA	Eloïse	19h30 - 7h30
Maternité	Chp-Maternite-Ap-N	Techer	Geraldine	19h30 - 7h30
Maternité	Chp-Maternite-Ap-N	Blandin De Chalain	Brigitte	19h30 - 7h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Grimaud	Helene	19h30 - 7h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Jouannault	Soizick	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-N	Raimbert	Valerie	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-N	Begoin	Caroline	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-N	Forest	Elise	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Asq-N	Crublet	Elodie	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Ide-N	Kergozou De La Boissiere	Marion	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-N	Passos	Alexandra	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-N	Philippe	Pauline	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-N	Dijoux	Marie Francoise	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Mauduit	Jeanne	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Gallien Gerard	Delphine	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Thomas	Audrey	19h30 - 7h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-N	Lecomte	Jeanne	19h30 - 7h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-N	Prigent	Julie	19h30 - 7h30
Ortho	Chp-Court Sejour-Asq-N	Racinne	Pauline	19h30 - 7h30
Ortho	Chp-Court Sejour-Ide-N	Le Maitre	Anne-Cécile	19h30 - 7h30
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Dalbard Rabine	Laurie	astreinte nuit
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Asq-N	Le Coq	Veronique	19h30 - 7h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-N	Journot	Soizic	19h30 - 7h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-N	Amand	Boris	19h30 - 7h30
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Menard	Florian	17h - 00h
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Berger	Fabien	17h - 00h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Asq-N	Poulard	Laetitia	20h - 08h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	Maurel	Alizee	19h30 - 01h30



Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	RAMA	Xharije	19h30 - 01h30
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	Maitre	Marine	19h30-7h30
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	Lennon	Annaig	19h30-7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-N	Guyader	Julien	19h30-7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-N	Deshayes	Nathalie	19h30-7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-N	Gicquel	Laure	19h30-7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-N	Harchoux	Sophie	19h30-7h30

## Tableau des personnes réquisitionnées

**pour la période du 02 avril 2019 de 07 heures 30 au 02 avril 2019 à 19h30**

UF	Equipe	nom	prénom	
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Asq-J	Rolland	Nathalie	7h30 - 19h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Ide-J	Janson	Edith	7h30 - 19h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Ide-J	Keromnes	Gaëlle	7h30 - 19h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Asq-J	Martin	Marie Line	7h30 - 19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Chevalier	Thomas	7h30 - 19h15
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Michon	Carine	7h30 - 19h15
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Gaudiche	Lebacle Roselyne	7h30 - 19h15
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Samson	Severine	7h30 - 19h15
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Barre	Juliette	7h30 - 19h15
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Rolland	Selva	7h30 - 19h15
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Prioul	Sarah	7h30 - 19h15
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Cruz	Diego	7h30 - 19h15
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Brunet	Celine	7h30 - 19h15
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Masserot	Claire	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Jatteau	Heloise	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Lebouc	Aurelie	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Bloc Obstetrical-Ap-J	Garnier	Brigitte	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Rigaud	Sabrina	7h30 - 19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Pleau	Nelly	7h30 - 19h30
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Battoue	Amelie	8h15-16h30
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Vaillant	Corinne	10h -17h30
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Jeuffard	Pascaline	7h30-17h30
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Francois	Cecile	8h15-18h00
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Besnard	Maryline	9h-19h
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Wallez	Veronique	9h-19h
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Metayer	Fabienne	7h30 - 19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Poulain	Julie	7h30 - 19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Gallou	Nicole	7h30 - 19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Rouxel	Genevieve	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Menard	Jessica	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Bouchaud	Adeline	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Quinton	Julie	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Riaux	Cecile	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Gandebœuf	Loriane	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Donnard	Coraline	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Ide-J	Attal	Salome	7h30 - 19h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Asq-J	Tenoux	Marine	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Saffar	Lea	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Bouiniot	Charlene	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Goubet	Elodie	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Gehan	Caroline	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Limoux	Patricia	7h30 - 19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Delanoe	Nathalie	7h30 - 19h30

Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Gorse	Jeremy	7h30 - 19h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Besnard	Isabelle	7h30 - 19h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Iyongo Geffroy	Virginie	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-J	Kacul	Tiphaine	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-J	Rault	Camille	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-J	Guiho	Julie	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-J	Avril	Marie	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Court Sejour-Asq-J	Hamon	Pauline	7h30 - 19h30
Ortho	Chp-Court Sejour-Ide-J	Pele	Nathalie	7h30 - 19h30
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Meira	Alison	12h45 - 20h15
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Gaidon	Marine	8h30 - 14h
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Martine	Laura	10h - 21h
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Asq-J	Perrier	Sophie	7h30 - 20h
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-J	Eslan	Emilie	7h30 - 20h
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-J	Bardot	Allan	7h30 - 20h
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Geffroy	Valerie	13h - 20h
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Monnier	Sarah	13h - 20h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Coueffe	Amandine	10h - 20h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Orsini	Marine	10h - 20h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Pladys	Sandrine	11h - 22h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Asq-J	Fabisiak	Aurelie	8h - 20h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Vitre	Delphine	7h45 - 19h30
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Geffroy	Marie	8h - 20h15
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Krieger	Charlotte	8h - 20h
Uscpo	Chp-Uscpo-Usir-Asq-J	Marolleau	Christele	7h30 - 19h30
Uscpo	Chp-Uscpo-Usir-Ide-J	Dubois	Fabienne	7h30 - 19h30
Uscpo	Chp-Uscpo-Usir-Asq-J	Guelet	Laurence	7h30 - 19h30
Uscpo	Chp-Uscpo-Usir-Ide-J	Marty	Stephanie	7h30 - 19h30

Agence régionale de santé Bretagne

35-2019-04-01-003

Arrêté réquisition personnels CHP Saint Grégoire - du 2 au  
3 avril



PREFETE D'ILLE ET VILAINE

**ARRETE**

portant réquisition des personnels  
du Centre Hospitalier Privé Saint-Grégoire (35760 SAINT-GREGOIRE)  
pour la période du 2 avril 2019 de 19 heures 30 au 03 avril 2019 à 07 heures 30

-----  
**LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE,  
PREFETE DE L'ILLE- ET- VILAINE**

- VU** le code civil, notamment son article 1<sup>er</sup>,
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1110-1, L. 6112-1 et L. 6112-3 ainsi que R. 6123-12.
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1, 4° ;
- VU** le décret du 11 juin 2018 nommant M. Augustin CELLARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet d'Ille-et-Vilaine, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest ;
- VU** le décret du 30 octobre 2018 nommant Mme Michèle KIRRY, préfète d'Ille-et-Vilaine, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Augustin CELLARD, sous-préfet, directeur de cabinet ;
- VU** le mouvement de grève du personnel qui affecte le fonctionnement de l'établissement et notamment la continuité des soins ;
- VU** le courriel en date du 25 mars 2019 de Monsieur Nicolas BIOULOU, directeur du Centre Hospitalier Privé Saint-Grégoire (commune de SAINT-GREGOIRE) de demande de réquisition motivée et faisant état des démarches entreprises vainement pour assurer la sécurité et la continuité des soins, notamment :
- Déprogrammation d'interventions chirurgicales réglées
  - Fermeture d'unités d'hospitalisation avec regroupement des patients dans certains services
- VU** la poursuite du mouvement de grève du personnel qui affecte le fonctionnement de l'établissement et notamment la continuité des soins ;
- VU** l'urgence ;
- CONSIDERANT** la situation persistante de tensions hospitalières importantes dans les établissements de l'agglomération rennaise ;
- CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cette situation :
- Une atteinte prévisible grave pour la santé et la sécurité des patients ;
  - Une impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en utilisant d'autres moyens ;
  - L'existence d'une situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** les effectifs nécessaires transmis par le directeur du Centre Hospitalier Privé de Saint-Grégoire ;

**Sur** proposition du directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** Les personnels dont les noms sont portés dans le tableau annexé au présent arrêté sont requis afin d'assurer la continuité des soins sur les périodes y figurant.

**Article 2** Monsieur le directeur du Centre Hospitalier Privé de Saint-Grégoire est responsable de l'organisation et de la continuité du fonctionnement de l'établissement et est requis afin de notifier le présent arrêté et son annexe, individuellement, à chacun des personnels concernés ;

**Article 3** Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 4** Le directeur de cabinet de la Préfecture d'Ille et Vilaine et la directrice de la délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement.

Fait à Rennes, le **01 AVR. 2019**

La Préfète

Pour le Préfet  
le Sous-Préfet, Directeur de cabinet,

Augustin CELLARD

## Tableau des personnes réquisitionnées

pour la période du 02 avril 2019 de 19 heures 30 au 03 avril 2019 à 07h30

UF	Equipe	nom	prénom	
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Ide-N	Deletang	Julie	19h30 - 7h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Ide-N	Gueran	Benjamin	19h30 - 7h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Asq-N	Roze	Aurelie	19h30 - 7h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Jamet	Amelie	Astreinte
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Degeraud	Corinne	Astreinte 19h30-23h
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Morzel	Laurent	Astreinte
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Reminiac	Maelle	Astreinte
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Dial	Gwenola	Astreinte 19H30-23H
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Capitaine	Veronique	Astreinte nuit
Bloc Obstétrical	Chp-Bloc Obstetrical-Ap-N	Roisnel	Patricia	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Kypreos	Isabelle	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	LAVAT	Mathieu	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Rigaud	Veronique	19h30 - 7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Gaillard	Frederique	19h30 - 7h30
Maternité	Chp-Maternite-Ap-N	Techer	Geraldine	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-N	Grosbois	Lea	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-N	Raimbert	Valerie	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-N	Forest	Elise	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-N	Begoin	Caroline	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Ide-N	Kergozou De La Boissiere	Marion	19h30 - 7h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Asq-N	Crublet	Elodie	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Prunier	Noellie	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-N	Rondouin	Cecilia	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Gallien Gerard	Delphine	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Mauduit	Jeanne	19h30 - 7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-N	Dijoux	Marie Francoise	19h30 - 7h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Jouannault	Soizick	19h30 - 7h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Grimaud	Helene	19h30 - 7h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-N	Coutard	Celiane	19h30 - 7h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-N	Sevin	Gaelle	19h30 - 7h30
Ortho	Chp-Court Sejour-Asq-N	Daniel	Marie Therese	19h30 - 7h30
Ortho	Chp-Court Sejour-Ide-N	Marchand	Karine	19h30 - 7h30
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Meira	Alison	
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-N	Journot	Soizic	19h30 - 7h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Asq-N	Stentzel	Elodie	19h30 - 7h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-N	Amand	Boris	19h30 - 7h30
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Lagadeuc	Karl	17h-00h
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Berger	Fabien	17h-00h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	Maitre	Marine	20h - 8h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	Lennon	Annaig	20h - 7h45
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Asq-N	Poulard	Laetitia	20h - 8h

USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-N	Radin	Gaetan	19h30 - 7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-N	Hercouet	Emmanuel	19h30 - 7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-N	Blanchet	Sophie	19h30 - 7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-N	Harchoux	Sophie	19h30 - 7h30



Agence régionale de santé Bretagne

35-2019-04-01-001

Arrêté réquisition personnels CHP Saint Grégoire - du 29  
mars 18h au 1er avri 8h



PREFETE D'ILLE ET VILAINE

**ARRETE**

portant réquisition des personnels  
du Centre Hospitalier Privé Saint-Grégoire (35760 SAINT-GREGOIRE)  
pour la période du 29 mars 2019 de 18 heures au 1er avril 2019 à 8 heures

-----  
**LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE,  
PREFETE DE L'ILLE- ET- VILAINE**

- VU** le code civil, notamment son article 1<sup>er</sup>,
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1110-1, L. 6112-1 et L. 6112-3 ainsi que R. 6123-12.
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1, 4° ;
- VU** le décret du 27 juillet 2016 nommant Monsieur Denis OLAGNON, secrétaire général de la préfecture d'Ille et Vilaine ;
- VU** le décret du 30 octobre 2018 nommant Mme Michèle KIRRY, préfète d'Ille-et-Vilaine, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Denis OLAGNON, Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille et Vilaine;
- VU** le mouvement de grève du personnel qui affecte le fonctionnement de l'établissement et notamment la continuité des soins ;
- VU** le courriel en date du 25 mars 2019 de Monsieur Nicolas BIOULOU, directeur du Centre Hospitalier Privé Saint-Grégoire (commune de SAINT-GREGOIRE) de demande de réquisition motivée et faisant état des démarches entreprises vainement pour assurer la sécurité et la continuité des soins, notamment :
- Déprogrammation d'interventions chirurgicales réglées
  - Fermeture d'unités d'hospitalisation avec regroupement des patients dans certains services
- VU** la poursuite du mouvement de grève du personnel qui affecte le fonctionnement de l'établissement et notamment la continuité des soins ;
- VU** l'urgence ;
- CONSIDERANT** la situation persistante de tensions hospitalières importantes dans les établissements de l'agglomération rennaise ;
- CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cette situation :
- Une atteinte prévisible grave pour la santé et la sécurité des patients ;
  - Une impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en utilisant d'autres moyens ;
  - L'existence d'une situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** les effectifs nécessaires transmis par le directeur du Centre Hospitalier Privé de Saint-Grégoire ;

**Sur** proposition du directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** Le Docteur GAUCHET Anne-Sophie est réquisitionnée, afin d'assurer l'astreinte opérationnelle au sein du CHP ST GREGOIRE, sur la période du vendredi 29 mars 2019 de 18 heures au lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 8 heures.

**Article 2** Monsieur le directeur du Centre Hospitalier Privé de Saint-Grégoire est responsable de l'organisation et de la continuité du fonctionnement de l'établissement et est requis afin de notifier le présent arrêté et son annexe, individuellement, à chacun des personnels concernés ;

**Article 3** Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 4** Le directeur de cabinet de la Préfecture d'Ille et Vilaine et la directrice de la délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement.

Fait à Rennes, le 29 MARS 2019

La Préfète

Pour la Préfète,  
le Secrétaire Général

Denis OLAGNON

Agence régionale de santé Bretagne

35-2019-04-01-004

Arrêté réquisition personnels CHP Saint Grégoire - du 3 au  
4 avril



PREFETE D'ILLE ET VILAINE

**ARRETE**

portant réquisition des personnels  
du Centre Hospitalier Privé Saint-Grégoire (35760 SAINT-GREGOIRE)  
pour la période du 3 avril 2019 à 07 heures 30 au 4 avril 2019 à 07 heures 30

-----  
**LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE,  
PREFETE DE L'ILLE- ET- VILAINE**

- VU** le code civil, notamment son article 1<sup>er</sup>,
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1110-1, L. 6112-1 et L. 6112-3 ainsi que R. 6123-12.
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1, 4° ;
- VU** le décret du 11 juin 2018 nommant M. Augustin CELLARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet d'Ille-et-Vilaine, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest ;
- VU** le décret du 30 octobre 2018 nommant Mme Michèle KIRRY, préfète d'Ille-et-Vilaine, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Augustin CELLARD, sous-préfet, directeur de cabinet ;
- VU** le mouvement de grève du personnel qui affecte le fonctionnement de l'établissement et notamment la continuité des soins ;
- VU** le courriel en date du 25 mars 2019 de Monsieur Nicolas BIOULOU, directeur du Centre Hospitalier Privé Saint-Grégoire (commune de SAINT-GREGOIRE) de demande de réquisition motivée et faisant état des démarches entreprises vainement pour assurer la sécurité et la continuité des soins, notamment :
- Déprogrammation d'interventions chirurgicales réglées
  - Fermeture d'unités d'hospitalisation avec regroupement des patients dans certains services
- VU** la poursuite du mouvement de grève du personnel qui affecte le fonctionnement de l'établissement et notamment la continuité des soins ;
- VU** l'urgence ;
- CONSIDERANT** la situation persistante de tensions hospitalières importantes dans les établissements de l'agglomération rennaise ;
- CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cette situation :
- Une atteinte prévisible grave pour la santé et la sécurité des patients ;
  - Une impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en utilisant d'autres moyens ;
  - L'existence d'une situation d'urgence ;



**CONSIDÉRANT** les effectifs nécessaires transmis par le directeur du Centre Hospitalier Privé de Saint-Grégoire ;

**Sur** proposition du directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** Les personnels dont les noms sont portés dans les tableaux annexés au présent arrêté sont requis afin d'assurer la continuité des soins sur les périodes y figurant.

**Article 2** Monsieur le directeur du Centre Hospitalier Privé de Saint-Grégoire est responsable de l'organisation et de la continuité du fonctionnement de l'établissement et est requis afin de notifier le présent arrêté et son annexe, individuellement, à chacun des personnels concernés ;

**Article 3** Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 4** Le directeur de cabinet de la Préfecture d'Ille et Vilaine et la directrice de la délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement.

Fait à Rennes, le **01 AVR. 2019**

La Préfète

Pour la Préfète,  
le Sous-Préfet, Directeur de cabinet,

  
Augustin CELLARD

## Tableau des personnes réquisitionnées

pour la période du 03 avril 2019 à 07 heures 30 au 03 avril 2019 à 19h30

UF	Equipe	Nom	Prénom	
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Asq-J	Courteille	Melinda	7h30-19h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Asq-J	Gallee	Marie Cécile	7h30-19h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Ide-J	Bihan	Viviane	7h30-19h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Ide-J	Lanoe	Noemie	7h30-19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Le Coq	Rachel	7h30-19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Lami	Laura	7h30-19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Houllier	Morgane	7h30-19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Diguet	Marine	7h30-19h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Bouard	Morgane	7h30-19h30
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Frin	Charlene	7h30-19h30
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Le Boulch	Camille	7h30-19h30
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Simon	Tiphaine	7h30-19h30
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Prioul	Sarah	7h30-19h30
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Griveau	Helene	12h45-20h15
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Lebruman	Aurelie	10h-21h
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Le Strat	Ludovic	8h15-14h
Bloc Obstétrical	Chp-Bloc Obstetrical-Ap-J	Le Gall	Isabelle	7h30-19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Guyot	Sandrine	7h30-19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Ceze	Julie	7h30-19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Lebouc	Aurelie	7h30-19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Rigaud	Sabrina	7h30-19h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Pele Riviere	Anne Francoise	7h30-19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Boulais	Sylvie	7h30-19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Rouxel	Genevieve	7h30-19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Guineheux	Cecile	7h30-19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Droyer	Fatima	7h30-19h30
Maternité	Chp-Maternite-Asq/Ap-J	Gallou	Nicole	7h30-19h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Besnard	Isabelle	7h30-19h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Iyongo Geffroy	Virginie	7h30-19h30
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Battoue	Amelie	9h-19h
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Francois	Cecile	8h15-18h
Chimiothérapie	Chp-Chimiotherapie-Ide-J	Le Cam	Myriam	9h-19h
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Gravier	Paul	7h30-19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Rubion	Marie	7h30-19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-J	Rubin	Claire	7h30-19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Pellan	Elise	7h30-19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Kagan	Marie	7h30-19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-J	Le Mer	Claire	7h30-19h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Asq-J	Daniel	Sandrine	7h30-19h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Ide-J	Capogna	Pauline	7h30-19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Leprovost	Sophie	7h30-19h30
Médecine	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Limoux	Patricia	7h30-19h30

Polyvalente				
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Delanoe	Nathalie	7h30-19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-J	Lelavandier	Laurine	7h30-19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Saffar	Lea	7h30-19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Gesbert	Audrey	7h30-19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Gavard	Melanie	7h30-19h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-J	Arnauld	Albane	7h30-19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-J	Cosnier	Bertrand	7h30-19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-J	Tostivint	Marie	7h30-19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-J	Boisrame	Benedicte	7h30-19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-J	Charruel	Aurelie	7h30-19h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-J	Drouin	Karine	7h30-19h30
Ortho	Chp-Court Sejour-Asq-J	Hamon	Pauline	7h30-19h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Asq-J	Perrier	Sophie	7h30-19h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-J	Pajot	Caroline	7h30-19h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-J	Bardot	Allan	7h30-19h30
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Morvan	Manuel	8h-15h45
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Mace	Regine	11h-18h45
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Asq-J	Lebrun	Suzel	8h-20h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Babut	Sylvie	8h-20h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Pladys	Sandrine	7h45-19h30
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Touquet	Sophie	10h-20h15
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Coquelin	Nicolas	10h-20h00
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Geffroy	Marie	11h-22h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-J	Krieger	Charlotte	8h-20h15
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-J	Morel	Catherine	7h30-19h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-J	Guelet	Laurence	7h30-19h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-J	Maillet	Joris	7h30-19h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-J	Leduc	Melanie	7h30-19h30



## Tableau des personnes réquisitionnées

pour la période du 03 avril 2019 à 19 heures 30 au 04 avril 2019 à 07h30

UF	Equipe	Nom	Prénom	
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Asq-N	Lechantoux	Annick	19h30-7h30
1er Étage B Chirurgie	Chp-Digestif-Ide-N	Hamel	Elise	19h30-7h30
1er Étage Cd Chirurgie	Chp-Gyn Max Uro Vasc-Ide-N	Cambon	Mathieu	19h30-7h30
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Demetria	Guillaume	Astreinte nuit
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Michon	Carine	Astreinte 19h15-23h
Bloc Aseptique	Chp-Salle D'Operation Aseptique-J	Vivien	Samuel	Astreinte nuit
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Gaulay	Laurence	Astreinte Nuit
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Goudin	Vanessa	Astreinte 19h15-23h
Bloc Hyperaseptique	Chp-Salle D'Operation Hyper Aseptique-J	Morlais	Alexandra	Astreinte nuit
Bloc Obstétrical	Chp-Bloc Obstetrical-Ap-N	Bruneau	Marie Therese	19h30-7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Kypreos	Isabelle	19h30-7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	Rigaud	Veronique	19h30-7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	MAHE	Julie	19h30-7h30
Bloc Obstétrical	Chp-Sage-Femme	PACOU KEITA Blandin De Chalain	Eloise	19h30-7h30
Maternité	Chp-Maternite-Ap-N	RIOCHE	Brigitte	19h30-7h30
Maternité	Chp-Maternite-Ap-N	RIOCHE	Jennifer	19h30-7h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	Grimaud	Helene	19h30-7h30
Néonatalogie	Chp-Neonatalogie-Ide-M	HASSELMANN	Elodie	7h30-19h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Asq-N	Guinard	Marion	19h30-7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-N	Brunet	Nina	19h30-7h30
Médecine Onco	Chp-Medecine Onco-Ide-N	Le Roux Vauthelin	Charlotte	19h30-7h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Asq-N	Mouaze	Virginie	19h30-7h30
Médecine Onco	Chp-Sas Medecine Usc-Ide-N	Bergere	Charlotte	19h30-7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-N	Morlais	Johanne	19h30-7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Asq-N	Gesmier	Estelle	19h30-7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Eveno	Charline	19h30-7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Rouault	Marcelline	19h30-7h30
Médecine Polyvalente	Chp-Medecine Polyvalente-Ide-N	Alleno	Camille	19h30-7h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Asq-N	Blanchet	Sophie	19h30-7h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-N	Coutard	Celiane	19h30-7h30
Ortho	Chp-Orthopedie-Ide-N	Agassis	Berengere	19h30-7h30
Ortho	Chp-Court Sejour-Ide-N	Moreau	Christelle	19h30-7h30
Salle De Réveil	Chp-Salle De Reveil-Ide-J	Griveau	Helene	Astreinte 20h15-8h
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Asq-N	Stentzel	Elodie	19h30-7h30
Soins Palliatif	Chp-Soins Palliatifs-Ide-N	Leconte	Marion	19h30-7h30
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Menard	Florian	17h-01h00
Stérilisation	Chp-Sterilisation-J	Berger	Fabien	20h-03h00
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Asq-N	Prey Morvan	Stephanie	20h-8h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	Maurel	Alizee	20h-8h
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	Le Houezec	Simon	20h-7h45
Urgences	Chp-Urgences-Ns-Ide-N	Bourgeois	Nolwenn	20h-7h45

5

USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-N	Bebin	Clemence	19h30-7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Asq-N	Hercouet	Emmanuel	19h30-7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-N	Le Huerou	Deswarte - Christine	19h30-7h30
USC	Chp-Uscpo-Usir-Ide-N	Quesseveur	Catherine	19h30-7h30

Direction interrégionale des services pénitentiaires de  
Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)

35-2019-04-01-005

CP Rennes - Délégation de signature gradés - sanctions  
disciplinaires



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
BRETAGNE – NORMANDIE – PAYS DE LOIRE

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES

Rennes, le 1er avril 2019

### Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24, R. 57-7-5 et R. 57-7-79 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu le décret n°2014 du 13 mai 2014 relatif à la fouille des personnes détenues et à la délégation de signature du chef d'établissement pénitentiaire articles 1 et 2 ;  
Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 25 octobre 2013 portant nomination de Monsieur Yves BIDET en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire des femmes de Rennes;

Monsieur Yves BIDET, chef d'établissement du centre pénitentiaire de RENNES

#### DECIDE :

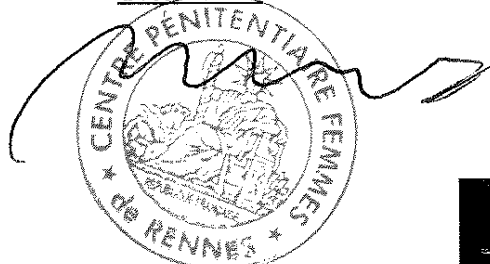
Délégation de signature est donnée à

M. Stéphane LABORDE, Premier surveillant	M. Nicolas MARGELY, Premier surveillant
M. Nicolas CARUEL, Major, gradé formateur	M. Mikaël POTIN, Premier surveillant
M. Ludovic ACHEZ, Premier surveillant	Mme Anne POULIQUEN, Première surveillante
Mme Nathalie BRIAND, Première surveillante	Mme Marie-Françoise RACAPE, Première surveillante
Mme Béatrice DAUMALIN, Première surveillante	Mme Fabienne RIOU, Première surveillante
M. Olivier GOURAND, Premier surveillant	M. Dominique ROMON, Premier surveillant
M. David HAMON, Premier surveillant	Mme Christèle VINCIGUERRA, Première surveillante
M. Stéphane LABORDE, Premier surveillant	
M. Denis LE CALVE, Premier surveillant	
Mme Odette LEMONNIER, Première surveillante	

- Pour décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire et de suspendre l'exercice de l'activité professionnelle de la personne détenue. Art R. 57-7-18 du CPP

Le chef d'établissement,

Yves BIDET



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES  
18 Bis rue de Châtillon - CS 53107 - 35031 RENNES CEDEX  
TEL : 02.99.26.89.00 - FAX : 02.99.26.85.44



Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2019-04-02-001

Arrêté portant interdiction d'une manifestation sur la voie  
publique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

## Arrêté portant interdiction d'une manifestation sur la voie publique

### LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.211-1 et suivants ;

**Vu** le code pénal, et notamment ses articles 431-3 et suivants et l'article R.610-5 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2214-4 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 11 juin 2018 nommant M. Augustin CELLARD, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfète de la région Bretagne, Préfète de la zone de défense et de sécurité, Préfète d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** le décret du 30 octobre 2018 nommant Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Augustin CELLARD, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** que le 3 avril 2019 le Président de la République et la Ministre des Armées effectuent une visite officielle dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

**Considérant** la prégnance de la menace terroriste sur le territoire national et notamment les risques d'attentats terroristes lors cette visite officielle ;

**Considérant** que ce déplacement est de nature à susciter des manifestations contestataires donnant lieu à de graves troubles à l'ordre public ;

**Considérant** que depuis le 17 novembre 2018, plusieurs manifestations non déclarées dans le cadre du « mouvement des gilets jaunes » se sont déroulées dans le département d'Ille-et-Vilaine sous des formes diverses telles que des manifestations ou des blocages de sites économiques ;

**Considérant** que les manifestations des gilets jaunes ont donné lieu dans le département, et de façon répétée, à des atteintes graves à l'ordre public caractérisées par des violences à l'encontre des forces de l'ordre ainsi que des dégradations du mobilier urbain et de plusieurs commerces ;

**Considérant** que, dans ces circonstances, l'interdiction de manifester dans certains secteurs des villes concernées ce déplacement est seule de nature à prévenir efficacement les troubles à l'ordre public susceptibles d'intervenir ;

**Sur proposition** de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Toute manifestation ou rassemblement revendicatif est interdit le 3 avril 2019 sur les lieux suivants :

- Commune de **Quédillac** – RD 220 – Lieux-dits La Ville Mouart - La Ville Bigeais
- Commune de **Quédillac** – RD 220 – Lieu-dit La Croix Beaucher – RN 12 – RD 612
- Commune de **Montauban-de-Bretagne** – Lieu-dit La Ville Carrefour RD 61 – RD 71 – Rue de Dinan – La Ville Cotterel
- Commune de **Montauban-de-Bretagne** – Lieu-dit les Yonnais – Échangeur RN 12 – RD 164
- Commune de **Montauban-de-Bretagne** – Lieu-dit La Hucherais – Échangeur RN 12 – RD 28
- Commune de **Bédée** – Échangeur RN 12 – Rue de la Libération
- Commune de **Bédée** – Lieu-dit Le Plessis Blanc – RD 68 – RD 612
- Commune de **Pleumeleuc** – Rond-point de l'Épinette – Carrefour RD 72 – RD 68 – Rue de Rennes
- Commune de **Saint-Méen-le-Grand** – Rond-point de Bel Air – Carrefour RD 664 / RD 125 / Rue Louison Bobet / Route du parc d'activités de Haute Bretagne
- Commune de **Plélan-le-Grand** – Carrefour de la ZA de la pointe – RD 61 – RD 224 – Rue de la Vallée du Cast
- Commune de **Pacé** – Carrefour des RD 288 – RD 29 – Les Sorinais
- Commune de **Saint-Gilles** – Carrefour La Ville Benet – RD 21.
- Commune de **Saint-Gilles** - Station service TOTAL « Aire d'Armor et d'Argoat » sens Rennes – Saint-Brieuc – RN 12.
- Commune de **Saint-Gilles** - Station service TOTAL « Aire du Pays de Rennes » sens Saint-Brieuc – Rennes – Saint-Brieuc – RN 12.
- Commune de **Saint-Jacques-de-la-Lande** : boulevard Eugène Pottier ; avenue de l'aéroport Joseph Le Brix ; rue Jules Vallès
- Commune de **Bréal-sous-Montfort** – Carrefours des Quatre routes et de la Petite Pommeraie – RD 62 – RD 224 – RD
- Commune de **Pacé** - rond-point sur la D288, sortie N12 Pacé;
- Commune de **Vezein le Coquet** – rond-point de la Croix Blanche
- Commune du **Rheu** - rond-point de la Croix Verte
- Commune de **Chavagne** - échangeur D288-RN24 (lieux-dits "le Petit Bas Mée" et "le Grand Bas Mée")
- Commune de **Chavagne** rond-point D288-D34-D21 (Lieux-dits "le Pâtis des Friches" et "les Evignés")
- Commune de **Bruz** :
  - Rue de la Haie Gautrais
  - Rond-point de la Haie Gautrais
  - avenue et rond-point de Ker-Lan
  - Avenue de Ouessant
  - D36 entre rue de la Louveterie et boulevard Pasteur
  - Boulevard Pasteur entre D36 et D77
  - D77 entre centre ville de Bruz et "Les Landelles"
  - lieux-dits : L'Espallet; la Chalotière; Chanteloup; les Landelles; la Roche Margueritee; le Pâtis Cahot; le Rocher; la Bézirais

**Article 2:** L'organisation d'une manifestation en violation des dispositions du présent arrêté est passible des sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R. 610-5 du code pénal.

**Article 3:** Le présent arrêté est affiché à la préfecture de département et est notifié aux maires des communes susmentionnées.

**Article 4:** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet et le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le **02 AVR. 2019**

Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

  
Augustin CELLARD



Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2019-04-02-002

AP 2 AVRIL 2019 YOKATTA



PREFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

**A R R E T E**  
**portant autorisation d'appel à la générosité publique**  
**pour l'association YOKATTA**

LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE  
PREFETE D'ILLE ET VILAINE

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le récépissé de déclaration de création de l'association « YOKATTA » du 6 juillet 2016;

CONSIDERANT la demande reçue le 19 mars 2019, et présentée par Monsieur Sébastien MARTIN président de l'association YOKATTA;

CONSIDERANT que la demande présentée par l'association est conforme aux textes en vigueur ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : L'association dénommée « YOKATTA » est autorisée à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre le **jour du présent arrêté et le 31 juillet 2019**.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de financer un nouveau spectacle musical jeune public et de son livre (achat de matériel technique, mixage, mastering musique et impression du livre).

Les modalités d'appel à la générosité publique sont les suivantes : **mails, Facebook, lien sur le site Internet de l'association : <https://www.assoyokatta.com/> et financement participatif sur une cagnotte en ligne (<https://www.helloasso.com/associations/yokatta/>).**

**ARTICLE 2** : Conformément à la réglementation en vigueur, l'association a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

**ARTICLE 3 :** La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les associations et/ou la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, accessible sur le site Internet de la préfecture et notifié au président de l'association visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Rennes, le - 2 AVR. 2019

Pour la Préfète,  
Le secrétaire Général,

  
Denis OLAGNON

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de 2 mois.

3 avenue de la Préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9  
0821 80 30 35 – Jours et horaires d'ouverture sur le site [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)